

Une **cérémonie commémorative obligatoire** du **11 novembre** sera organisée pour la première fois dans toutes les écoles élémentaires (à partir du CM1), collèges et lycées (publics et privés sous contrat). Puisque le 11 novembre est un jour férié, cette cérémonie se tiendra dans les établissements **la veille ou le lendemain** du jour J. [1, 2, 3, 4]

Déroulement de la cérémonie

Le protocole officiel prévoit un format simple et solennel d'environ une heure :

Préparation pédagogique : Un travail en amont mené en classe (histoire, enseignement moral et civique, arts, chants) pour donner du sens à l'hommage. [1]

Temps fort : L'annonce « Aux morts », suivie d'une **minute de silence** et de l'hymne national (**La Marseillaise**). [1]

Participation active : Un dépôt de gerbes ou d'objets symboliques, une lecture de textes ou l'appel des noms de « Morts pour la France » (anciens élèves, figures locales). [1, 2]

Inviter des partenaires : Les établissements peuvent convier des représentants des corps en uniforme, des anciens combattants ou des réservistes. [1, 2]